

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 20 septembre 2011

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 20 septembre 2011 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. MERCIER, M. HOCDE, Mme MELOIS, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, M. HERISSE, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, M. LEROUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, M. GUERIN, Mme BOURBON, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOUC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : M. DENEUX, M. DIRICKX, M. ECARD, M. AUBERT (procurations à M. MERCIER, M. GUERIN, pouvoir de vote à M. FOURMOND, procuration à M. SAGET).

Etaient excusés : M. MARQUET, Mme DASSE, Mme FERRY, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. DELATRE, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. LEUTHY, M. BACHELOT.

Secrétaire de séance : M. BOIVIN C.

DATE DE CONVOCATION : mardi 13 septembre 2011

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	40
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	4
<u>VOTANTS</u>	<u>44</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance.

Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Jean-Pierre Deneux donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Jean-Pierre Ecard donne pouvoir de vote à Monsieur Patrick Fourmond,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Christian Boivin est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Henry donne la parole à Mlle Lebarbé pour une présentation de la saison culturelle 2011-2012 du Carré Scène Nationale.

Mlle Lebarbé tient au préalable à excuser Mme Babeth Masson, la directrice du Carré, actuellement présente au festival de Charleville Mézières, sur la biennale de la Marionnette et des corps manipulés.

Il a été remis à chacun des conseillers communautaires la plaquette de la saison, basée sur la thématique de l'amour "s'aimer", autour de 39 spectacles et 4 expositions. Le programme détaillé a été présenté le 16 septembre dernier devant plus de 400 spectateurs.

Elle présente ensuite les grands temps forts de la saison, avec notamment :

- La 3^{ème} édition des concerts au chocolat le dernier week-end de novembre, avec notamment le 26, l'Orchestre National des Pays de la Loire, pour une représentation Babar, avec Armelle. Le 26 à 20h30 un récital "pepe romero". Le dimanche 27 au matin un brunch musical ; puis le 27 dans l'après-midi le concert Olé avec les 90 musiciens de l'ONPL.
- La Biennale de la marionnette et des formes manipulées du 10 janvier au 11 février. Il s'agit d'une collaboration avec 11 autres structures, qui ont ainsi mis leurs moyens de production en commun, afin de passer commande à trois compagnies. Les 3 spectacles seront présentés au cours d'une même soirée, entrecoupé d'un entracte salé et sucré.
- Le concert des têtes raides le 21 janvier, autour de leur dernier album "l'an demain".
- le spectacle d'Eric Antoine "réalité ou illusion", le 24 mars. Il s'agit d'un artiste hors norme, comédien humoriste illusionniste, agitateur d'idées et de spectateurs...
- la pièce "le fétichiste", les 12, 13 et 14 mars
- le spectacle "les outsiders", le 28 février, par la compagnie les mains en l'air, autour de la thématique du sport et de ses mouvements
- le spectacle "Monstres", le 25 avril, par le collectif Label Brut, une création sur la problématique des peurs des tous petits.

Il est par ailleurs précisé que la fin de saison aura lieu le 12 mai par le spectacle de "la bête à deux dos", autour du love coaching, avec pour vocation la découverte de l'animalité en chacun d'entre nous.

M. Jégouic souligne que la saison débute en octobre et est riche en spectacles, théâtre, dans et musique s'adresse à tout type de population et à des âges très divers.

Parallèlement à la programmation culturelle des expositions sont également organisées au centre d'art contemporain.

M. Henry commence l'examen de l'ordre du jour par les questions 5.1, 5.2, 4.1 puis reprend ensuite l'examen des questions dans l'ordre.



Ordre du jour

Présentation de la saison artistique 2011/2012 du Carré - Scène Nationale

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1.1 Société Baie Bleue à Châtelain – Rachat du Crédit-Bail par anticipation
- 1.2 Centre d'activités du Chemin - Vente d'un module à la société CDP 53

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1 FCATR - Volet 2A - Groupement de 10 communes - Acquisition d'un broyeur - Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition
- 2.2 FCATR - Volet 2 B - Commune de Saint-Sulpice - "Aménagement d'un point lecture" (*délibération modificative*)

3. CULTURE

- 3.1 Bibliothèque - Tarification

4. TOURISME-PATRIMOINE

- 4.1 Bilan de la saison 2011 et tarifs 2012

5. SOLIDARITES

- 5.1 Mise en place du CIAS - Délibération constitutive - Composition du conseil d'administration
- 5.2 Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre du congrès UNCCAS

6. PERSONNEL

- 6.1 Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe suite à réussite d'un concours
- 6.2 Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 6.3 Horaires des professeurs de l'EMDA

7. FINANCES

- 7.1 Décisions modificatives

8. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 8.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 8.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 8.3 Questions diverses



1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 1.1 - Société Baie Bleue à Châtelain - Rachat du Crédit-Bail par anticipation

Délibération n° CC - 071 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par courrier en date du 6 septembre 2011, le Comité de Direction du groupe FPPEE (Menuiseries PVC et Aluminium basée à Brûlon - 72) sollicite le rachat du Crédit-Bail par anticipation, crédit-bail contracté avec la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour la société BAIE BLEUE basée à Châtelain (anciennement Sté ARTIMEN).

- se référer au plan du site présenté en annexe 1 de l'exposé -

Il s'agit d'un ensemble immobilier racheté par le Syndicat Mixte de la Mayenne Angevine à la commune de Châtelain en date du 6 mai 1995 et mis à la disposition de la société ARTIMEN, après travaux, sous la forme d'un crédit-bail.

L'historique de ce dossier est détaillé comme suit :

- 6 juin 1995 - Acquisition par le Syndicat Mixte de la Mayenne Angevine à la commune de Châtelain, d'un atelier de menuiserie bois.
- 28 novembre 1997 - Signature d'un crédit-bail avec la société ARTIMEN. Bâtiment : 1 088,93 m² - Crédit-Bail à compter du 1^{er} avril 1996 pour se terminer le 31 mars 2011.
- 26 juillet 2002 - La Communauté de Communes achète à la commune de Châtelain une parcelle de terrain d'une superficie de 3 206 m² ; parcelle rétrocédée à la société ARTIMEN en vue d'une extension.
- 12 juin 2003 - Avenant n° 1 au crédit-bail initial portant sur :
 - Extension n° 1 de 307,60 m²
 - Extension n° 2 de 480 m²
 - Extension n° 3 de 733 m²
- 12 juin 2003 - Extension n° 4 de 600 m² - Payé par la société ARTIMEN sous la forme d'une VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement)
- 2003 - ARTIMEN construit directement un espace de bureaux de 80 m²

Récapitulatif des superficies de l'ensemble immobilier :

- Superficie totale du bâtiment : 3 289,53 m²
- Superficie totale du terrain : 9 543 m² répartis comme suit :
 - *Propriété Communauté de Communes transférée dans le cadre du rachat du crédit-bail : 5 401 m²*
 - *Propriété Baie Bleue : 4 142 m²*

Compte tenu de ces éléments et de la demande d'acquisition par anticipation de la société BAIE BLEUE, la valeur de rachat du bien immobilier à la date du 2 janvier 2012, s'élève à :

- TOTAL H.T. :	178 323,68 €
- TVA de régularisation par 15 ^{ème} :	12 353,32 €
TOTAL GENERAL :	190 677,00 €

Il est précisé que ladite transaction ne sera effective qu'après règlement d'un montant restant dû par la société BAIE BLEUE, au titre du solde de la VEFA, s'élevant à 2 578,87 € TTC.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres Conseil Communautaire de :

- se prononcer sur le rachat du crédit-bail par anticipation signé avec la société BAIE BLEUE à Châtelain, tel que détaillé et aux conditions financières précisées ci-dessus,
- l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. Tessier souligne que c'est un plaisir d'avoir l'entreprise Baie Bleue sur son territoire et que les petits problèmes rencontrés au départ sont désormais réglés.

M. Henry se félicite également des engagements pris par le Pays de Château-Gontier, en faveur du développement économique. Il indique à ce titre que le journal communautaire de l'automne fait état de cette politique ambitieuse en matière économique.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.2 - Centre d'activités du Chemin - Vente d'un module de 400 m² à la société CDP 53

Délibération n° CC - 072 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par courrier en date du 22 juillet 2011, la société CDP 53 a fait part de son souhait de procéder à l'acquisition de l'atelier relais situé sur le Centre d'Activités du Chemin - 3 rue de la Petite Lande à Château-Gontier.

Il s'agit d'un module d'une superficie de 400 m² construit en 2004/2005 sur la parcelle cadastrée section 024 A n° 1670 et 1673, d'une superficie de 2 402 m².

- se référer au plan joint en annexe 2 de l'exposé.

Les conditions de cession sont celles écrites dans la convention de location avec option d'achat, signée par les parties en date du 30 septembre 2008, à savoir :

- Prix de vente fixé à : 204 051, 38 € H.T.
- Déduction des loyers (jusqu'au 30/09/2011 inclus) : 32 464,00 € H.T.

Soit un prix de vente définitif s'élevant à :171 587,38 € H.T.

Ce prix de vente s'appliquera sous réserve du paiement intégral des loyers dus à la date du 30 septembre 2011 inclus.

Une estimation du service des Domaines en date du 13 septembre 2011, confirme le montant de la valeur vénale.

Il conviendra d'ajouter à ce prix de vente, le montant de la TVA reversée - montant du droit à déduction - s'élevant à 42 807,32 €. La Communauté de Communes remettra à l'acquéreur, une facture acquittée dès réception du montant de ladite TVA, facture détaillant les modes de calcul.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres Conseil Communautaire de :

- se prononcer sur la cession de l'ensemble immobilier tel que détaillé et aux conditions financières précisées ci-dessus,
- l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Henry souligne que la société Baie Bleue compte environ 40 salariés, et trois au sein de la société Plastiform.

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 2.1 - FCATR - Volet 2A - Groupement de 10 communes - Acquisition d'un broyeur - Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition

Délibération n° CC - 073 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Par délibération n° CC-053-2010 en date du 25 mai 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition d'un broyeur auprès des communes d'Argenton Notre Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes sur Glaize, Longuefuye, Saint-Denis d'Anjou, Saint-Laurent des Mortiers et Saint-Michel de Feins dans le cadre du volet 2A du FCATR.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a procédé à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, moyennant le versement d'une redevance annuelle égale à 1/25^{ème} du coût HT du matériel mis à disposition, soit une redevance estimée à 564,48 €/an (coût estimatif du broyeur = 14 112 € HT).

La commune de Châtelain, en qualité de porteur du groupement, va prendre à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La commune de Châtelain, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Il s'avère cependant que dans la convention le montant annuel de redevance par commune est erroné, le montant global, à savoir 564,48 €/an, ayant été divisé par 11 communes et non par 10, soit 56,45 € au lieu de 51,32 €.

Il est donc proposé à ce titre de signer un avenant à la convention initiale, pour une modification de l'article 3.2 "conditions financières entre les communes du groupement".

PROPOSITION: Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes et les communes,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Tessier précise que la commune de Châtelain sollicite à ce jour une participation financière de 150 €, et ce auprès de chaque commune utilisatrice et pas auprès de toutes les communes engagées dans le partenariat.

Il souhaite par ailleurs que les communes soient vigilantes quant à l'utilisation du carburant. Il souligne par ailleurs la bonne gestion du matériel par les employés communaux. Ce groupement représente un intérêt certain pour chaque commune au regard du coût faible que cela représente.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.2 - FCATR - Volet 2 B - Commune de Saint-Sulpice - "Aménagement d'un point lecture" (délibération modificative)

Délibération n° CC - 074 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Par délibération n° CC-034-2011 du 24 mai 2011, le Conseil Communautaire a attribué une subvention de 2 108 € à la commune de Saint Sulpice, dans le cadre du FCATR, au titre de l'aménagement de leur point lecture.

Il convient d'annuler cette délibération, considérant que les dépenses éligibles sont supérieures à celles initialement calculées.

Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR), et ce conformément aux dispositions de l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux fonds de concours.

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, *avec une distinction opérée entre les pôles relais* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", *sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,*
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" *avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes - les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) - les maîtres d'ouvrage uniques.*

La commune de Saint-Sulpice sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 2B du FCATR, pour le financement de l'aménagement d'un point-lecture.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'espace Grand Maison, en mairie, maison d'accueil et logements, la Commune de Saint-Sulpice a décidé d'aménager également un point lecture.

L'offre culturelle doit s'efforcer de s'adresser à tous les publics et doit aussi informer sur les pratiques culturelles existantes et en développer de nouvelles, propres à renforcer la fréquentation ou à répondre à une demande spécifique.

La création de ce point lecture s'inscrit dans la politique culturelle menée par le Pays de Château-Gontier en faveur de la lecture publique. Il s'agit d'aboutir à une offre cohérente et garantir la pérennité du réseau et des services offerts.

Le coût global éligible est estimé à 38 049 € HT.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 2B du FCATR à hauteur de 50% de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 5 000 €.

DEPENSES ELIGIBLES		RECETTES	
Travaux de réhabilitation	32 056 €	Etat (DETR)	7 590 €
		Région (CTU)	10 724 €
Aménagement mobilier	5 993 €	Ministère de l'Intérieur	5 154 €
		Ademe	1 165 €
		Département	2 990 €
		FCATR	5 000 €
		Autofinancement	5 426 €
TOTAL	38 049 €	TOTAL	38 049 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 2B du FCATR, d'une subvention de 5 000 € (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune de Saint-Sulpice, au titre de l'aménagement d'un point-lecture,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération n° CC-034-2011 du 24 mai 2011, ayant le même objet.

M. Saulnier précise que sur une enveloppe globale de 480 000 €, il reste 89 000 €, considérant que le Conseil Communautaire sera amené lors d'une prochaine séance à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la commune de Laigné, au titre de l'aménagement d'un commerce.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. CULTURE

QUESTION 3.1 - Bibliothèque - Tarification

Délibération n° CC - 075 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIC

EXPOSE : Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se fixe comme axe prioritaire de favoriser l'accès à la culture, et notamment aux jeunes publics.

Dans ce sens, une nouvelle politique tarifaire de la Bibliothèque du Pays de Château-Gontier pourrait être mise en place avec une redéfinition des conditions d'emprunt.

Les tarifs actuels sont les suivants :

	Jeunes		Adultes	Emprunt
	0 - 17	18 - 25		
Livres	0 €	10 €	10 €	5 livres, 3 revues
Livres et audiovisuel	15 €	30 €	30 €	5 livres, 3 revues, 3 films

La gratuité est accordée aux demandeurs d'emploi, aux minimas sociaux, aux titulaires d'une carte d'invalidité et aux étudiants. Les abonnements ont généré des recettes de 7 310 € en 2010.

Afin de préparer l'ouverture de la nouvelle médiathèque et ainsi mieux valoriser les collections audiovisuelles (8% des abonnements aujourd'hui) et conquérir le public des adolescents et des adultes jeunes parents, une baisse des tarifs à Château-Gontier et l'adoption de la gratuité au niveau intercommunal est souhaitable.

Il est donc proposé donc la grille suivante :

- ✓ Abonnement gratuit livres pour les - 18 ans
- ✓ Abonnement 10 € livres pour les adultes
- ✓ Abonnement 15 € livres et films pour tous
- ✓ Abonnement 30 € livres et films pour une famille

La grille est plus agressive
tout en maintenant un
niveau de recette
équivalent sinon supérieur

De même, un réel effort doit être entrepris au niveau de deux types de tarification :

- Les pénalités de retard, d'un montant variable, ont des répercussions en termes d'image. 852 pénalités ont été envoyées en 2010, pour un montant reçu de 1 467,35 €
- La tarification d'internet est aujourd'hui à remettre en cause alors que la quasi-totalité des Bibliothèques proposent une connexion gratuite. Le cybercentre a généré des recettes de 314 € en 2010.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de modifier les tarifs d'inscription à la Bibliothèque du Pays de Château-Gontier à compter du 1^{er} septembre 2011 comme mentionné ci-dessus ;
- de conserver les conditions d'emprunt actuelles et d'autoriser en contrepartie de cette baisse l'emprunt de 5 livres, 3 revues et 2 films seulement par abonné pour les abonnements livres et audiovisuel ;
- de supprimer l'application de pénalités de retard en cas de non-restitution d'où document à sa date prévue de retour ;
- de bloquer en contrepartie de cette suppression le droit de prêt jusqu'à restitution de l'ensemble des ouvrages concernés par ce retard ;
- de supprimer la tarification à l'accès à internet à la Bibliothèque du Pays et d'autoriser pour tous, l'accès gratuit à internet 1h par jour et par personne. Cet accès sera conditionné à la souscription d'un abonnement à la Bibliothèque de Pays.

M. Jégouic souligne que la bibliothèque a connu une augmentation de 2 % des emprunteurs et de 10 % des emprunts, avec également un rajeunissement du public. Il conviendra cependant de revoir l'aménagement de l'espace enfants.

S'agissant du projet de Médiathèque, Mme Tribondeau précise que les membres du jury ont reçu 121 candidatures, 3 projets ont été sélectionnés et seront amenés à remettre leur proposition pour le 14 octobre.

M. Jégouic souligne qu'environ la moitié des concurrents ne répondait pas à la totalité des critères. Le jury a eu un travail délicat mais s'est prononcé à l'unanimité sur la sélection des 3 projets, avec l'aide de l'ordre des architectes et du cabinet ABCD. Il indique que le jury se réunira de nouveau en novembre.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. TOURISME-PATRIMOINE

QUESTION 4.1 - Bilan de la saison 2011 et tarifs 2012

Délibération n° CC - 070 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

I - Tourisme

Afin de préparer la prochaine saison 2012, il convient dès à présent de dresser un premier bilan de la saison touristique 2011 présenté en annexe 3 de l'exposé et de réfléchir à une nouvelle proposition tarifaire.

En effet, les tarifs 2012 devront être définis rapidement afin de mieux communiquer sur nos équipements. Les éditions des brochures touristiques se préparant dès le mois de septembre, il est nécessaire de pouvoir répondre aux attentes de nos clients et de nos partenaires.

Sur l'ensemble des tarifs 2012, il a été recherché :

- une harmonisation entre les sites,
- une prise en compte des réflexions des touristes, des employés des campings et des professionnels du tourisme,
- une clarification et une simplification des tarifs (meilleure lisibilité),
- une souplesse dans la gestion des campings

Se reporter aux tableaux présentés en annexe 4 de l'exposé.

II - Patrimoine

1°) Bilan de la saison 2011

- Progression de la fréquentation et des recettes des visites groupes et individuels
- Progression de la fréquentation des Nocturnes du Patrimoine mais érosion des recettes liée au choix de programmation : deux soirées gratuites « Patrimoine et Cinéma »

- Se reporter au Bilan de la saison 2011 arrêté au 31 août présenté en annexe 5 de l'exposé.

2°) Tarifs 2012

Les tarifs des animations du patrimoine n'ont pas été augmentés depuis 2005, il est proposé d'augmenter certains tarifs et de créer de nouveaux tarifs.

Chaque année le service patrimoine conçoit un programme d'animations pour les individuels (visites à la carte, incontournables, focus, nocturnes du patrimoine, musée, atelier patrimoine jeune public...) et pour les groupes (visites de la Ville, du Couvent des Ursulines, du Musée, visites thématiques, parcours pour les scolaires...).

- Se reporter aux tarifs proposés en annexe 6 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs 2012 tels que présentés,
- de l'autoriser à signer les conventions de mandat 2012 avec le Comité Départemental du Tourisme et sa centrale de réservation "Mayenne Réservation".

Mlle Labatte, responsable du service Tourisme présente le bilan de la saison touristique 2011.

- Se reporter au powerpoint joint en annexe -

Elle indique par ailleurs que le Camping du Parc vient d'être labellisé "Camping Qualité" et "Qualité Tourisme", avec une très belle note, puisque 92 % des critères ont été remplis.

M. Fourmond tient à ce titre à remercier l'ensemble des équipes et des élus pour leur implication.

M. Henry tient par ailleurs à rappeler que la Communauté de Communes a poursuivi des investissements cohérents en matière de tourisme, avec la délégation de service public pour le Port de Plaisance de Château-Gontier, mais également la présence de Canotika.

M. Henry indique à M. Guérin que désormais l'aire de service des campings cars (pour la vidange) a été transférée au niveau du Camping du Parc. Cela a permis notamment de quantifier le nombre de campings cars et leur durée de séjour, avec notamment une démarche de prospective.

Il est cependant précisé à M. Deniaux que cette obligation n'aboutit aucunement à une augmentation de la fréquentation des campings cars au Camping du parc.

Mlle Labatte indique que chaque jour on peut compter environ 60 campings car présents sur le parc St Fiacre, avec une dépense d'environ 15 €/jour pour 2 personnes sur notre territoire. On estime ainsi à environ 50 à 60 000 € les retombées sur le territoire sur une saison.

M. Saulnier indique que les locations des chalets ont été optimisées en moyenne saison, grâce à une démarche commerciale importante, avec la mise en place d'une réduction de dernière minute. Cela se traduit par une augmentation des nuitées et donc des recettes.

S'agissant des tarifs pour 2012, il est proposé une stabilité des tarifs en général, avec notamment une simplification pour le Port de Plaisance, afin d'optimiser la fréquentation et le remplissage.

S'agissant des campings, il est indiqué que les forfaits constituent une bonne solution.

Mme Doumeau souligne que les campings cars ne se voient pas facturer l'eau contrairement aux bateaux.

M. Henry précise que la consommation d'eau par les campings cars représente un faible volume (360 m³/an) et que l'obligation de vidange sur le camping du Parc a eu pour incidence de réduire la fréquentation sur le Parc St Fiacre, notamment par les campings cars locaux.

Mlle Harnay, responsable du service patrimoine, présente le bilan de la saison 2011, avec une augmentation de la fréquentation des groupes et des individuels, mais une baisse des recettes, considérant que 2 animations du patrimoine étaient gratuites (via ciné sous les étoiles).

S'agissant des tarifs pour 2012, il est notamment proposé la création d'un pass famille (2 adultes et 2 enfants à 10 €) et le passage de la gratuité pour les moins de 10 ans (et non plus pour les moins de 6 ans).

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. SOLIDARITES

QUESTION 5.1 - Mise en place du CIAS - Délibération constitutive - Composition du conseil d'administration

Délibération n° CC - 067 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HERISSE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier en date du 27 décembre 1999 modifiés suite à révisions statutaires du 1^{er} janvier 2003, du 21 décembre 2005, du 19 mai 2006, du 17 août 2006, du 21 août 2008 et du 18 juin 2010, applicables à compter du 18 juin 2010,

Vu l'article L5214.16 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrant la possibilité de créer un CIAS pour mettre en œuvre la compétence "action sociale d'intérêt communautaire",

Vu les dispositions de l'article L 123.-5 du code de l'action sociale et des familles, alinéa 5 et suivants, relatives au CIAS,

Vu la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale validée par les communes et intégrée aux statuts de la Communauté de Communes,

Considérant la volonté de Communauté de Communes de se doter d'une compétence en matière d'action sociale, cette dernière étant sous-tendue par la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Considérant que le CIAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire du Pays de Château-Gontier,

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

Article 1 : De procéder à la création d'un centre intercommunal d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2012,

Article 2 : De confier au CIAS ainsi créé la mise en oeuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la Communauté de Communes (article 9 alinéa 1), à savoir :

- Aides et subventions aux associations caritatives reconnues d'utilité publique par l'Etat ou développant des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire,
- Participation au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique en collaboration avec les différents acteurs oeuvrant en ce domaine,
- Création et gestion d'une épicerie sociale communautaire destinée à apporter une aide alimentaire s'inscrivant dans une démarche d'insertion,
- Gestion d'un Centre communautaire d'Accueil d'Urgence, (C.A.U) pour les personnes sans domicile fixe.

A l'exception des dispositions statutaires suivantes, qui demeurent de la compétence de la compétence directe de la Communauté de Communes :

- *Gestion d'une crèche communautaire et soutien à la halte garderie d'intérêt communautaire « La Cigogne » et soutien à l'association d'accueil parental "Câlins Malins". Mise en œuvre et gestion d'un réseau d'assistantes maternelles,*
- *Structures d'accueil des Gens du Voyage,*
- *Actions d'aide à la constitution et à la gestion du patrimoine en faveur de l'accueil et de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.*

Article 3 : De fixer à 32 membres le nombre d'administrateurs du CIAS, conformément aux dispositions des articles R-123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les sièges étant répartis comme suit :

- 16 représentants du Conseil Communautaire,
- 16 représentants de la société civile nommés par le Président de la Communauté de Communes, conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

S'agissant des 16 représentants du Conseil Communautaire, il appartient à l'assemblée délibérante d'établir elle-même la règle de répartition des sièges, selon une affectation du nombre de sièges sur la base de fourchettes de population.

Principe de répartition retenu :

Groupe des communes	Nbre de sièges	habitants	nbre commune
1 à 300 habitants	1	1 351	5 communes : Argenton NDame, Peuton, St Laurent des Mortiers, St Michel de Feins, St Sulpice
300 à 600 habitants	2	2 855	7 communes Ampoigné, Chatelain, Daon, Houssay, Marigné-Peuton, Origné, Longuefuye
600 à 1 000 habitants	3	5 937	7 communes : Bierné, Coudray, Fromentières, Gennes sur Glaize, Laigné, Loigné s/Mayenne, Ménil
1 000 à 4 000 habitants	4	7 638	4 communes Azé, Chemazé, St Denis d'Anjou, St Fort
+ 4 000 habitants	6	11 353	1 commune : Château-Gontier

Article 4 : D'établir le siège du CIAS au siège de la Communauté de Communes, sis Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier - 23 Place de la République - 53204 Château-Gontier Cedex

Article 5 : De procéder aux transferts de personnels et de biens immobiliers conformément aux prescriptions des articles L 5211-4-4 et L 1321-1 à L 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 : Le Président de la Communauté de Communes et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

M. Henry souligne que la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale apparaît comme légitime et indispensable pour une bonne cohérence et coordination de l'action sociale communautaire. Il va permettre de consolider nos actions communautaires.

M. Hérissé souligne que le CIAS a pour vocation de débattre de l'ensemble des problématiques sociales importantes et devra ainsi répondre également aux attentes des communes, par une mutualisation des moyens et des idées.

M. Deniaux souhaite savoir si la création du CIAS peut éventuellement aboutir à une augmentation du nombre de places au Centre d'Accueil d'Urgence (local sdf).

M. Hérissé précise qu'il n'y a pas d'incidence directe immédiate. La création du CIAS ne préjuge en rien de l'évolution de nos équipements et de nos services.

Il souligne que le CIAS a la personnalité morale et donc l'autonomie juridique, mais il ne sera pas non plus un électron libre, considérant qu'il appartient toujours au Conseil Communautaire de définir l'ensemble de la politique communautaire.

M. Hérissé indique que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier sera le Président de droit du Conseil d'Administration.

Il précise qu'il appartient au Président de nommer les représentants de la société civile au Conseil d'Administration, mais qu'il appartiendra aux communes de proposer des personnes impliquées dans le domaine social.

M. Henry tient à préciser que la collectivité veillera à une bonne représentation territoriale, considérant que, comme le précise B. Hérissé doivent obligatoirement être représentées 4 catégories d'associations, à savoir :

- des associations de personnes âgées,
- des associations de personnes handicapées,
- l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales),
- des associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 5.2 - Désignation des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS

Délibération n° CC - 068 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HERISSE

EXPOSE :

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2011 fixant à 32 le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé que le scrutin serait de liste ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 16 représentants au sein du conseil d'administration du CIAS ;

Considérant que le Conseil Communautaire a établi la règle de répartition des sièges, selon une affectation du nombre de sièges sur la base de fourchettes de population.

M. Hérissé rappelle que chaque groupe de communes a proposé des représentants, dont il énumère les noms.

Il propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à un vote par scrutin de liste bloquée, à bulletin secret. La liste ne sera ainsi élue que si elle obtient la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour. Sinon, un second tour sera nécessaire où est élue la liste qui obtient le plus de voix.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours, des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS.

Liste proposée : M. Christian BOIVIN, M. Hubert LEUTHY, Mme Monique DOUMEAU, M. Jean-Pierre ECARD, M. Michel GIRAUD, Mme Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Mme Géraldine LAINE, M. Hervé ROUSSEAU, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Yves PERREAULT, M. Bruno HERISSE, Mme Edith GERBOIN, Mme Martine LEMOINE, Mme Claudine MALLECOT, Mme Marielle PLANCHENAU, Mme Christiane VARET.	
Nombre de votants	44
Nombre de bulletins	44
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Suffrages valablement exprimés	43

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS :

M. Christian BOIVIN,
M. Hubert LEUTHY,
Mme Monique DOUMEAU,
M. Jean-Pierre ECARD,
M. Michel GIRAUD,
Mme Marie-Noëlle TRIBONDEAU,
Mme Géraldine LAINE,
M. Hervé ROUSSEAU,
M. Jean-Yves BACHELOT,
M. Yves PERREAULT,
M. Bruno HERISSE,
Mme Edith GERBOIN,
Mme Martine LEMOINE,
Mme Claudine MALLECOT,
Mme Marielle PLANCHENAU,
Mme Christiane VARET.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTION 5.3 - Mandat spécial pour un déplacement dans le cadre du congrès UNCCAS

Délibération n° CC - 069 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. HENRY

M. Bruno Hérisse ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSE: L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) organise à Paris, les 27 et 28 septembre 2011, les rencontres nationales des Conseils Communaux d'Action Sociale et des Conseils Intercommunaux d'Action Sociale.

L'UNCCAS propose une thématique : « Des territoires innovants pour un développement social durable ». Les élus ont besoin d'outils leur permettant de comprendre les mutations sociales, d'anticiper et d'adapter les actions à mettre en place.

Dans ce contexte, les pratiques d'observation des populations et l'approche prospective de leurs besoins semblent toujours plus indispensables à la construction de la réponse publique.

Compte tenu de la réflexion en cours, il est intéressant que le Vice-Président en charge des solidarités et deux élus siégeant au comité Solidarités puissent y participer, accompagner de la directrice du CCAS.

Il convient pour cela de délivrer un mandat spécial, conformément au Code des Collectivités Territoriales (article L5211-14) à :

- M. Bruno HERISSE, Vice-Président délégué aux solidarités de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,
- Mme Edith GERBOIN, élue communautaire, membre du Comité Consultatif Solidarités
- M. Jacques SANTONI, élu communautaire, membre du Comité Consultatif Solidarités,

Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais réels d'inscription, de déplacement et d'hébergement que nécessite l'exécution du présent mandat, tout comme elle le fera pour Mme Anne DAUZON, Directrice du CCAS de Château-Gontier, qui les accompagnera.

Concernant les frais de transport, la régie communautaire pourra faire l'avance des billets de train, ainsi que les frais d'hôtel.

Le remboursement se fera au vu d'un état de frais, d'un ordre de mission et des factures correspondantes.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'accorder un mandat spécial à M. Bruno HERISSE, Mme Edith GERBOIN, M. Jacques SANTONI, et Mme Anne DAUZON, pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier aux rencontres nationales des CCAS et des CIAS.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. PERSONNEL

QUESTION 6.1 - Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe suite à réussite d'un concours

Délibération n° CC - 076 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Un agent employé à temps complet sur un grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C) en fonctions au Point information jeunesse, vient d'être reçu au concours externe d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (catégorie C).

Cet agent donnant entière satisfaction, il est proposé de le nommer au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Afin de procéder à la nomination, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au tableau des effectifs.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2011.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 6.2 - Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Délibération n° CC - 077 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Le technicien de maintenance de la Piscine a été muté le 1^{er} juillet 2011 à l'Agglomération de Saint-Brieuc. L'agent était titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après la procédure de recrutement dans le cadre de son remplacement, la candidature d'un agent disposant d'un profil similaire a été retenue. Ce dernier n'étant pas titulaire du même grade, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppression	Création
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus à effet du 1^{er} septembre 2011.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 6.3 - Horaires des professeurs de l'EMDA

Délibération n° CC - 078 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIC

EXPOSE : Comme chaque année, le tableau des effectifs du personnel enseignant de l'E.M.D.A doit être revu afin d'adapter au mieux les demandes d'inscription aux volumes d'heures assurées par discipline en tenant compte des départs de professeurs et du fonctionnement pédagogique propre à chaque discipline.

Des modifications d'horaires ont ainsi été apportées dans la section danse, et plus particulièrement sur la danse moderne jazz (augmentation de 3 h 30) et dans la spécialité piano (augmentation de 3 h).

1- Concernant le remplacement de la coordinatrice

Spécialité flûte à bec : En 2005, ce poste avait été supprimé du tableau des effectifs. L'ancienne coordinatrice de l'EMDA avait alors accepté de reprendre à sa charge les cours de flûte à bec. En contre partie elle percevait mensuellement une indemnité d'heures supplémentaire d'enseignement. Son remplaçant ne pratique pas cette spécialité, il convient donc d'ouvrir un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour une durée de 9 h hebdomadaire afin d'assurer les cours des élèves de cette discipline, l'ensemble de musique ancienne et les interventions de la classe orchestre à l'école de Loigné.

2- Concernant l'expérimentation de la spécialité « musiques actuelles » : la demande s'affirme de plus en plus sur le territoire tant au sein de l'EMDA qu'au dehors chez les adolescents. La mise en place de 3,50 h hebdomadaire d'ateliers pour les jeunes semble opportune pour répondre à cette demande permettant ainsi de garder plus de contact avec cette population.

La situation des effectifs figure en annexe 7 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard des ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la création de deux postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, le premier pour la spécialité flûte à bec à raison de 9 h, le second pour la spécialité musique actuelle à raison de 3,30 h,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Jégouic souligne que l'effectif de l'EMDA est passé de 177 à 236 élèves (+ 33 % en 4 ans).

M. Henry informe les membres du Conseil Communautaire qu'ils seront invités prochainement à une visite du nouveau studio de danse au sein de l'aile ouest.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

7. FINANCES

QUESTION 7.1 – Décisions modificatives

Délibération n° CC – 079 – 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- se reporter au tableau présenté en annexe 8 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

8. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 8.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°008-2011 : Renouvellement du parc informatique des écoles de l'agglomération - LOGICIA (53000) - 118 638,66 € HT

Marché n°009-2011 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine - SOJA INGENIERIE (Rouen, 76) (mandataire)/ OCTANT ARCHITECTURE (Rouen, 76) - 190 000 € HT

Marché n°010-2011 : Mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) Intranet/ Extranet - Lot 1 "Logiciel SIG" - ESRI France (Cesson-Sévigné, 35510) - 23 313,50 € HT

Marché n°011-2011 : Mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) Intranet/ Extranet - Lot 2 "Matériel" - NEXTIRAONE (Nantes, 44324) - 44 112,50 € HT

Marché n°013-2011 : Aménagement d'une plateforme fret place de la gare à Château-Gontier - Lot 1 - Voirie et réseaux divers - EUROVIA (53960) - 959 447,94 € HT

Marché n°014-2011 : Aménagement d'une plateforme fret place de la gare à Château-Gontier - Lot 2 - Travaux ferroviaires - LA FERROVIAIRE DE LA BRIE - Sté BRIFER (77540) - 362 733,50 € HT

Marché n°015-2011 : Aménagement d'une plateforme fret place de la gare à Château-Gontier - Lot 3 - Clôtures et portails - LEROY PAYSAGES (53810) - 61 389,50 € HT

Arrêté n°136-2011 : Nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes des activités de jeunesse communautaire

Arrêté n°137-2011 : Nomination de 4 mandataires suppléants pour la régie de recettes et d'avances de la piscine du Pays de Château-Gontier pour la période de l'été 2011

Arrêté n°261-2011 : Désignation du Jury de marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque du Pays de Château-Gontier

QUESTION 8.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 20 juin 2011

Délibération n° B-103-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 776,55 € à la commune de Daon pour la création d'un fonds de livres

Délibération n° B-104-2011 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines à l'association du Lions Club pour l'organisation d'une action de prévention intitulée « Risques de la conduite et des conduites à risques" le 19 avril 2011

Délibération n° B-105-2011 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycée

Délibération n° B-106-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-107-2011 : Participation financière d'un montant de 869,36 € de la Communauté de communes à la Ville de Château-Gontier à l'occasion d'un voyage à Disneyland Paris au titre de 20 places pour les jeunes du Pays de Château-Gontier

Délibération n° B-108-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € au titre de la Bourse « Qualification à des Championnats internationaux » pour les participations de Romain MEIGNAN (Tir Sportif) aux compétitions internationales 2011

Délibération n° B-109-2011 : Versement d'un acompte de 70%, soit 1 050 € de la subvention attribuée à l'association Busic Hall au titre de l'organisation de 6 concerts itinérants sur le territoire du Pays de Château-Gontier

Bureau du 27 juin 2011

Délibération n° B-110-2011 : Pour la diffusion et la connaissance de la musique classique sur le Pays de Château-Gontier, accueil du Quatuor à Cordes « Voce » en partenariat avec l'ADDM 53

Délibération n° B-111-2011 : Mise à disposition gracieuse de la salle du REX pour le kinobus à Château-Gontier Bazouges pour l'Association de Gestion Artistique du Garage de la Gare le dimanche 10 juillet 2011

Délibération n° B-112-2011 : Dans le cadre de Ciné sous les Etoiles, validation du programme 2011 et demande d'une subvention Leader pour les soirées consacrées au développement durable

Délibération n° B-113-2011 : Dans le cadre de Ciné sous les Etoiles, validation de la soirée concert de Jean-Michel Noirey le 1^{er} juillet 2011 à Saint-Fort.

Délibération n° B-114-2011 : Prise en charge de la location de la Halle du Haut-Anjou pour un montant de 840 € dans le cadre de l'organisation d'un « Speed Roller » le 20 février 2011 par le club de roller

Délibération n° B-115-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au club de boxe pour l'organisation du gala de boxe des 10 ans du Club

Délibération n° B-116-2011 : Signature d'une convention de soutien et de partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier et UFC Que Choisir

Délibération n° B-117-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-118-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 576,60 € à la commune d'Origné pour la création d'un fonds de livres

Bureau du 4 juillet 2011

Délibération n° B-119-2011 : Dans le cadre des subventions aux harmonies et fanfares, attribution d'une subvention d'un montant de 2 300 € à l'Avant-Garde de Laigné au titre de l'année 2010/2011

Délibération n° B-120-2011 : Dans le cadre des subventions aux harmonies et fanfares, attribution d'une subvention d'un montant de 2 300 € à l'association Familles Rurales de Bierné au titre de l'année 2010/2011

Délibération n° B-121-2011 : Dans le cadre des subventions aux harmonies et fanfares, attribution d'une subvention d'un montant de 2 297,52 € à l'Association de Danse de Chemazé au titre de l'année 2010/2011

Délibération n° B-122-2011 : Mise à disposition gratuite du Théâtre des Ursulines dans le cadre d'une conférence le 6 décembre 2011 sur le thème "Parler de l'Adolescence avec les théories des sciences humaines et sociales" organisée par le Lions Club

Délibération n° B-123-2011 : Demande d'avenant ingénierie territoriale 2010 (*délibération modificative*) pour le GAL Sud-Mayenne

Délibération n° B-124-2011 : Engagement du GAL Sud-Mayenne dans une démarche PCET (Plan Climat Énergie Territoriale) et sollicitation de subventions diverses

Délibération n° B-125-2011 : Dans le cadre d'un groupement de communes, acquisition d'un broyeur par la Communauté de communes et demande de subvention Leader au titre de l'impact énergétique et écologique

Délibération n° B-126-2011 : Validation de l'état des lieux-diagnostic territorial du réseau Sud-Mayenne des établissements spécialisés d'enseignement musical

Délibération n° B-127-2011 : Renouvellement de la convention avec le Conseil Général 53 pour la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique spécialisé du Sud-Mayenne au titre de l'année 2011

Délibération n° B-128-2011 : Convention financière entre le Conseil Général de la Mayenne et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier au titre de l'année 2011 pour le fonctionnement de son École de Musique intercommunale en réseau

Bureau du 22 août 2011

Délibération n° B-129-2011 : Attribution de subventions aux CUMA pour l'aide à l'acquisition de matériels

Délibération n° B-130-2011 : Dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite, attribution de subventions aux agriculteurs

Délibération n° B-131-2011 : Dans le cadre de la filière Bois-Énergie, signature d'une convention de partenariat avec BBE. Com

Délibération n° B-132-2011 : Dans le cadre des interventions Danse avec l'ADDM, participation de la Communauté de communes pour sept écoles du Pays de Château-Gontier sur l'année scolaire 2011/2012

Délibération n° B-133-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-134-2011 : Versement d'un acompte de 70%, soit 10 500 € de la subvention attribuée à l'association « Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier » au titre de l'organisation du Festival de la BD 2011 les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2011 sur le territoire du Pays de Château-Gontier

Délibération n° B-135-2011 : Adoption du règlement pour le jeu-concours organisé dans le cadre du Festival de la BD 2011

Délibération n° B-136-2011 : Mise à disposition à titre gracieux de 12 chalets des campings de Château-Gontier et Daon à l'association « Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier » pour l'hébergement des auteurs et organisateurs lors du Festival de la BD 2011

Délibération n° B-137-2011 : Signatures d'avenants avec les prestataires dans le cadre des animations Nocturne du patrimoine 2011

Délibération n° B-138-2011 : Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire intranet/extranet et demande d'attribution d'une subvention européenne

Bureau du 29 août 2011

Délibération n° B-139-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-140-2011 : Signature d'une convention de soutien et de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la Coopérative d'Activités et d'Emploi de la Mayenne "COODEMARRAGE.53" au titre de l'année 2011

Bureau du 5 septembre 2011

Délibération n° B-141-2011 : Signature d'une convention avec la société Awell pour la location d'un espace à la Grande Noé

Délibération n° B-142-2011 : Prise en charge de la Halle du Haut-Anjou lors du gala donné à l'occasion des 10 ans du Club de Karaté

QUESTION 8.3 - Questions diverses

- Visite 2 bâtiments publics basse consommation le 30.09.2011 -

M. Hervé rappelle que, dans le cadre de la politique énergie-climat du Sud Mayenne et des actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie à destination des collectivités, le Gal Sud Mayenne organise le vendredi 30 septembre 2011 de 13h45 à 17h00, une visite de 2 bâtiments rénovés de manière exemplaire sur le plan de la performance énergétique dans le pays de Meslay-Grez.

Il s'agit d'une salle multi-activités de Villiers Charlemagne et salle des fêtes d'Epineux le Seguin. Lors de cette visite, les élus ayant suivi ces projets témoigneront pour partager leur expérience. L'architecte et un artisan seront présents pour vous présenter les aspects techniques de ces 2 projets (nouvelles exigences réglementaires, techniques de rénovation appliquées, difficultés rencontrées...) et répondre à vos questions.

- Inauguration d'équipements sportifs -

M. Rossignol rappelle que les membres du Conseil Communautaire sont invités :

- à l'inauguration du stade d'athlétisme Auguste DOINEAU, et ce en présence de Manuela MONTEBRUN et Sandra GOMIS, le samedi 24 septembre 2011, à partir de 10h30 au Parc des Sports.

- à l'inauguration des courts de tennis extérieurs le samedi 1^{er} octobre 2011, à 10h00 au tennis club au Parc des Sports.

- Dates des prochaines réunions -

M. Henry souligne que la prochaine réunion du Conseil Communautaire programmée le mardi 18 octobre 2011 à 20h sera remplacée par une Assemblée Plénière sur le dossier transports, avec notamment la présentation du diagnostic et des 1^{ers} scénarios.

Elle sera suivie éventuellement d'une réunion de Conseil Communautaire, sous réserve de dossiers à inscrire à l'ordre du jour. A défaut, il sera programmé un nouveau Conseil Communautaire le mardi 25 octobre à 20h.

Il invite les membres du Conseil Communautaire à noter ces dates sur leur agenda.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 22h15.

VC - 06/10/2011